

➤ 19h PROJECTION DU FILM « WATER MAKES MONEY »

Comment les multinationales transforment l'eau en argent...

Documentaire sur la privatisation croissante de l'eau mais aussi sur les collectivités résistantes qui oeuvrent pour se réapproprier ce bien commun.

➤ 20h30 CONFÉRENCE-DÉBAT avec

Jean-Luc TOULY, militant lanceur d'alertes, spécialiste de la corruption et de la gestion de l'eau. Il a coopéré au film « Water makes money » et est l'auteur de « L'eau des multinationales ». Conseiller Régional d'Ile-de-France, porte-parole de l'ACME (Association pour le Contrat Mondial de l'Eau), responsable EAU de la Fondation Danielle Mitterrand.

Gabriel AMARD, président de la Communauté d'Agglomération des Lacs de l'Essonne et de sa régie publique de gestion de l'eau. Fort de son expérience de retour en régie, il est l'auteur de plusieurs livres et ses actions en faveur de ce bien commun de l'humanité lui ont valu de recevoir un passeport de citoyenneté universelle à l'UNESCO en Mai 2013. Il préside l'association d'élus « La Gauche par l'exemple ».

Fabrice MAUCCI, élu aixois durant 13 ans, chef de file de l'opposition en 2001 et 2008, il mènera la liste « Unis & Citoyens pour Aix les Bains » aux municipales de mars 2014. Favorable au développement de services publics efficaces, il prône le retour en régie publique de l'eau (gérée ici par la SAUR depuis 1988).



« **UNIS & CITOYENS POUR AIX-LES-BAINS** »
LISTE CITOYENNE POUR UNE ALTERNATIVE
DEMOCRATIQUE, ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



soutenue par Europe Ecologie Les Verts,
le Parti Communiste, le Parti de Gauche,
des sympathisants socialistes
et des personnalités sans étiquette.



 Unisetcitoyenspouraixlesbains  @fabricemaucci  fabrice.maucci@wanadoo.fr  06.31.12.16.79

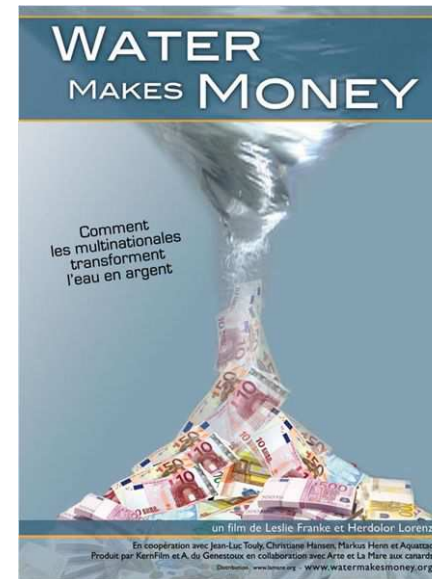
Si vous souhaitez nous aider à financer notre campagne, renvoyez-nous copie du bulletin ci-dessous et votre don selon les modalités précisées, à l'adresse suivante : Unis & Citoyens pour Aix-les-Bains, 9 chemin des mimosas 73100 Aix-les-Bains.

Je soussigné(e) _____, apporte mon soutien à la campagne de la liste « UNIS & CITOYENS POUR AIX-LES-BAINS » conduite par Fabrice MAUCCI pour l'élection municipale de mars 2014 sur la commune d'Aix-les-Bains. Je verse _____ € en espèces ou par chèque à l'ordre de Roland MAUCCI, mandataire financier de Fabrice MAUCCI. Le reçu qui me sera adressé par le mandataire financier, édité par la CNCCFP, me permettra de déduire cette somme de mes impôts dans les limites fixées par la loi.

Conformément à l'article L.52-9 du Code électoral, ce mandataire financier est seul habilité à recueillir des dons en faveur de M. Fabrice MAUCCI dans les limites précisées à l'article L52-8 du Code électoral, modifié par la loi de finances pour 2006, article 5 II n°2005-1719 du 30 décembre 2005, reproduit ci-dessous :

Article L52-8 : réglementation des dons. Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4600 €. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire. Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 p. 100 du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L 52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.

QUELLE GESTION DE L'EAU, DEMAIN À AIX-LES-BAINS ?



PROJECTION DU FILM
**WATER MAKES
MONEY**

&
CONFÉRENCE-DÉBAT
AVEC

**JEAN-LUC TOULY
GABRIEL AMARD
FABRICE MAUCCI**

VENDREDI 29 NOVEMBRE 19H
CINÉMA VICTORIA À AIX-LES-BAINS



ENTREE GRATUITE
**SOIRÉE ORGANISÉE PAR LA LISTE
« UNIS & CITOYENS
POUR AIX-LES-BAINS »**

Vu, les candidats. Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé par ISP - Chambéry

MÉFIONS-NOUS DE L'EAU QUI « DORD »...

On serait tenté de croire que la municipalité d'une ville thermale et touristique accorde une plus grande attention à la qualité de l'eau délivrée à ses administrés. La réalité démontre le contraire, malgré des diagnostics qui depuis longtemps auraient dû alerter. Les effets d'annonce ne suffisent pas.

DES ANNÉES DE SURTAXE... ET TOUJOURS 39% DE FUITES !

4 litres sur 10 injectés par la SAUR dans le réseau sont perdus à cause de l'état de nos canalisations, mais d'une certaine manière nous les payons quand même. Les investissements de la Ville et de la SAUR, à qui elle a délégué la gestion de l'eau, sont restés insuffisants et inefficaces alors que depuis près de dix ans nous payons une surtaxe de plus en plus lourde pour financer ces travaux (0,23€ en 2004, 0,39€ en 2005, 0,49€/m³ aujourd'hui).

DE L'EAU PLOMBÉE JUSQU'À FIN 2014

500 logements sont aujourd'hui alimentés par une eau dont la teneur en plomb est au-dessus des normes, et ce sera 1000 logements à la fin de l'année quand des normes plus sévères (connues depuis 10 ans) entreront en vigueur pour mieux tenir compte des effets sur la santé. Responsable de l'alimentation en eau de la ville mais incapable d'anticiper, le tandem Dord-Beretti a attendu juin 2013 pour annoncer un renouvellement accéléré des branchements en plomb, sous la pression de l'opposition qui avait révélé le problème au grand jour. Quelle incompétence !

UN TRAITEMENT DE L'EAU POSSIBLE CAUSE D'ALZHEIMER

Alors qu'elle pourrait opter pour d'autres solutions, Aix-les-Bains traite l'eau avant sa distribution aux sulfates d'aluminium. Le problème est que chaque année depuis le rapport de l'AFSSA de juillet 2000, les inquiétudes grandissent sur leurs effets nocifs sur la santé, en particulier comme cause possible de la maladie d'Alzheimer. En l'absence de norme, et les experts étant encore divisés sur les doses acceptables par l'organisme, le principe de précaution voudrait donc que l'on change le mode de traitement de l'eau comme l'ont déjà fait certaines villes comme Paris.

LE CONTRAT AVEC LA SAUR, PROLONGÉ... EN CATIMINI !

Le conseil municipal de juin 2013 a décidé, alors que rien ne pressait, la prolongation du contrat avec la SAUR jusqu'en 2018. Ce choix à la veille des élections municipales démontre une nouvelle fois la manière de procéder opaque et anti démocratique de l'exécutif municipal UMP sur les grandes décisions concernant l'ensemble de nos concitoyens.

POUR GÉRER L'EAU AU MIEUX, NOUS VOULONS SON RETOUR EN RÉGIE PUBLIQUE

- ▶ Pour établir des tarifs adaptés et progressifs, avec la gratuité des premiers mètres cubes pour satisfaire les besoins vitaux (alimentation, hygiène)
- ▶ Pour une meilleure gestion, moins chère et plus souple
- ▶ Pour plus de sécurité sanitaire, de transparence sur la qualité de l'eau distribuée, pour plus de clarté sur son prix
- ▶ Pour mieux permettre l'investissement à long terme
- ▶ Pour nous libérer de l'emprise des multinationales de l'eau, au service exclusif de leurs actionnaires, donc...
- ▶ Pour un plus grand contrôle citoyen du service au sein d'une commission de l'eau ouverte à tous les usagers-contribuables

Vous êtes aixois(e) depuis peu, français ou de l'Union Européenne, vous aurez 18 ans avant fin mars 2014 ou vous n'avez simplement jamais voté ?
Inscrivez-vous sur les listes électorales, en Mairie, ou sur internet, dès maintenant et avant le 31 décembre 2013 !